IV. L'aile orientale du monastère médiéval (fig. 46)

Il ne subsiste que des lambeaux du bâtiment oriental du monastère médiéval (**fig. 50**). Le mur **USC 1297**[208], recoupé par le mur de galerie du XVIIIe siècle, pourrait correspondre à la paroi occidentale de l'aile orientale mais on le perd progressivement vers le sud. Branché sur ce dernier, un mur de

[208] Arasé à 563,45 m.

Copyright Copyright Copyright

direction ouest-est (**USC 1403**) divise le secteur en deux espaces, qui comportent, chacun, des vestiges d'un dallage et une canalisation d'évacuation.

Voici la description de l'aile orientale du monastère contenu dans le procès verbal des « vieux bâtiments et des nouveaux à construire de l'abbaye de Grandmont, dressé par Naurissart le 24 décembre 1732 »[209] :

La longueur du bâtiment de derrière le cloître faisant face à celui de la cour est de 26 toises (50,70 m), non compris la partie ci-devant la largeur est de 7 toises 3 pieds (14,60 m) hors œuvre, le cloître 12 pieds (3,90 m) dans œuvre. Le rez-de-chaussée est occupé par un cellier, le chapitre, un bûcher, un escalier au-dessus de la première rampe d'une chambre, chambre assez petite servant à mettre des provisions de bouche, et au derrière de cette chambre et de l'escalier d'une prison, et au-dessus d'un passage au jardin, et enfin d'une sacristie.

Cela donne dans le sens inverse de la description, soit du nord au sud (**fig. 51**) : une sacristie (ancienne chapelle ?), un passage, un escalier, un bûcher, la salle du chapitre et un cellier.

1. La chapelle latérale sud

Au nord (**fig. 52**), un chaînage (**USC 1179**) marque l'entrée de la chapelle latérale du chevet, dont la largeur *intra muros* est de 3,40 m. Le vestige de son mur sud (**USC 1181**), large de 1,55 m, peut être virtuellement prolongé jusqu'à la paroi orientale encore en place (**USC 1114**), dont l'extrémité sud a été visiblement recoupée du côté ouest par le mur du grand bâtiment du XVIIIe siècle (**fig. 4 et 53**). Cette dernière, qui comporte au moins deux réemplois (**fig. 54**)[210], est recoupée par le mur de chevet. D'une épaisseur nécessairement supérieure à 2,25 m[211], elle est très bien fondée sur le granit dur[212], en fonction de la dénivellation du terrain naturel. La liaison avec la semelle de fondation débordante de ce même chevet sera à examiner l'an prochain.

Seul le fourrage de cette paroi orientale **USC 1114** (**fig. 54**), du côté interne (ouest), est conservé. On peut cependant observer, en limite sud du mur, un chaînage soigné. De ce côté, sa tranchée de fondation (*1277*) recoupe l'arène granitique en place (**fig. 55**) ; elle est comblée avec des fragments de granit bruts dans la partie inférieure et avec de l'arène déplacée dans sa partie supérieure. Elle est, elle-même, recoupée par la tranchée de fondation *1349* du mur oriental du grand bâtiment du XVIIIe

[209] AD Hérault, 49 J 9 (copie contemporaine transcrite par Michel Fougerat corrigée par Pierre Gillon).

[210] Ces deux pierres de réemploi (307 et 308) peuvent être approximativement datées de la deuxième moitié du XIIe siècle, voire du premier quart du XIIIe siècle. Il est à noter qu'elles sont différentes de celles présentes dans le chevet **1062**.

[211] En effet, le parement interne a été démonté lors de la construction du mur oriental du grand bâtiment du XVIIIe siècle. Si on ajoute l'épaisseur dudit parement, on atteint une dimension sensiblement comparable à celle du chevet (2,90 m).

[212] Du côté sud, la fondation descend à 560,67 m. Le chevet, du côté externe, s'appuie sur sa fondation débordante à 560,80 m, qui elle est ancrée dans le substrat vers 558,40 m.

siècle[213]. Dans la partie supérieure des remblais, on constate la présence de deux autres tranchées, comme au niveau du chevet[214] (**fig. 56**).

La composition du mortier et des élévations permet de mettre en évidence le recoupement de **USC 1114** par le chevet **USC 1062**. Par ailleurs, on ne note pas de tuiles de calage pour le mur **USC 1114**, contrairement à **USC 1062**. Ce recoupement est également visible par la rupture de l'assisage régulier de **USC 1114** et par la présence de comblements interstitiels constitués de petites pierres de calage (**fig. 57**).

Cette chapelle, dite de saint Etienne, n'aurait pas été démolie lors de la reconstruction du chevet. Est-ce par respect pour le lieu supposé de la dépouille du fondateur ?

Le bâtiment oriental, qui s'appuie certainement sur cette chapelle, était moins long qu'elle car il n'y a pas de trace d'accrochage dans l'angle sud-est de la chapelle.

Quant au mur sud de cette chapelle latérale au chevet (**USC 1181**), il était peut-être chaîné au mur-bahut de la galerie nord du cloître, comme semble l'indiquer le type de recoupement de chaque côté par le mur de galerie du XVIIIe siècle.

2. Un premier espace au sud de la chapelle (fig. 58)

Ce dernier (structuré à l'ouest par le mur **USC 1297**) se développe immédiatement au sud de la chapelle, dont il était mitoyen. Large de 7,25 m, il semble ouvert sur la galerie orientale du cloître avec une double arcade reposant, au centre, sur un massif de maçonnerie (**fig. 59**).

Quelques vestiges du sol dallé (**USC 1344**, 563,33 m)[215], établis sur une préparation de sol indurée (1343) et accolée au mur **USC 1297**, voisinent avec une canalisation d'évacuation (ouest-est, pente de 13 cm sur la section conservée) affleurant au niveau de sa couverture (**USC 1337**)[216]. Passant à travers le mur ouest de l'aile orientale du monastère, elle devait rejoindre la cour de cloître mais la liaison a été détruite par le recoupement du mur de galerie du grand bâtiment du XVIIIe siècle. L'ensemble repose directement sur le substrat taillé pour être aplani.

---

[213] Le comblement de cette dernière (1350) est scellé par une fine couche noire (1351, à 560,87 m) correspondant certainement au piétinement des ouvriers.

[214] Selon les constatations réalisées en 2016.

[215] Les zones où le dallage a disparu sont occupées par une terre marron (1413), hétérogène et meuble.

[216] De forme rectangulaire, elle est construite avec des blocs de granit et recouverte à l'intérieur par un mortier de tuileau. Son fond est constitué par le substrat granitique. Les pierres couvrant cette canalisation sont jointoyées avec du mortier de tuileau. ; un linteau fait la jonction entre ces dalles de couverture et le mur **USC 1297**. Son comblement (1338) était composé d'une fine couche de terre noire (1cm) recouverte de sable et de cailloutis (4 à 5 cm), comparables au comblement de la tranchée de fondation du mur de galerie du XVIIIe siècle (1038).

Le mur sud (**USC 1403**)[217] supposé de cette « salle », qui se trouve dans le prolongement exact du mur **USC 1373** situé dans la cour de cloître[218], semble associé, au sud, à une maçonnerie décalée vers l'est. Il est parfaitement liaisonné et de même construction que le mur **USC 1297**[219].

Ce premier espace correspond-il au passage vers l'est mais sa largeur serait bien importante ? Est-ce l'emplacement de la salle du chapitre mais sa largeur serait bien étroite[220] ? Toutefois, la présence d'un massif de maçonnerie établi au niveau du mur **USC 1297** rappelle la disposition de la salle du chapitre de la celle des Bronzeaux, ouverte sur la galerie orientale du cloître (**fig. 60**).

Si on suit la description de Naurissart, ce premier espace correspondrait au passage et à un escalier. Ainsi, à Grandmont, l'escalier menant à l'étage de l'aile orientale (normalement où se trouvait le dortoir) serait intégré au bâtiment et non établi en partie sur la galerie orientale du cloître, comme à Saint-Michel de Lodève (**fig. 35**) et dans de nombreuses autres celles grandmontaines.

3. Un second espace au sud (fig. 61)

Enfin, au sud encore, dans une zone en cours de fouille, on constate successivement le rocher taillée avec, par endroits, un dépôt de roches extraite pour niveler et exhausser[221] ; une canalisation d'évacuation couverte (d'ouest en est, pente de 7 cm sur la section conservée, **USC 1385**[222]) creusée à travers le rocher en place ; une couche de terre marron foncé épaisse de 0,30 à 0,50 m comportant de nombreux fragments de terre cuite architecturale (1387) ; quelques dalles de granit en place (**USC 1386**, à 563,31 m) reposant sur la couche noire et qui correspondent au sol du bâtiment antérieur au XVIIIe siècle[223] ; au-dessus, des remblais communs de démolition du site[224].

Si on suit la description de Naurissart, ce second espace correspondrait à l'emplacement d'un bûcher. La salle du chapitre se situerait alors encore plus au sud, ce qui peut paraître étonnant.

---

[217] Arasé à 563,34 m.
[218] Voir ci-avant.
[219] Arasé à 563,45 m.
[220] Le chapitre de la celle de La Haye aux Bonhommes (com. Avrillé), fouillée par le Service départemental d'Archéologie du Maine-et-Loire, mesure 9,20 x 6 m.
[221] Sur le promontoire, le granit est constitué de filons de différentes textures ; la roche est, en effet, plus ou moins dure et arénisée en fonction aussi de la pénétration des eaux souterraines et des eaux de pluie au cours des siècles. Il n'est donc pas étonnant de trouver un substrat géologique constitué d'arène granitique très friable à côté d'arêtes très dures présentant des fractures nettes. Les constructeurs se sont adaptés à la nature capricieuse du substrat en creusant l'arène pour asseoir leurs murs et en suivant les fractures pour leurs constructions. Ils ont parfois remblayé des blocs de granit sur le substrat le plus solide afin de mettre à niveau.
[222] Elle affleure à 562,99 m. Un tesson de céramique glaçurée vert a été retrouvé dans son comblement (1395).
[223] Il convient de noter que ce vestige de dallage se trouve exactement à la même altitude (563,30 m) que les dalles (**USC 1344**) en place dans le premier espace.
[224] Au nord de cet ensemble, une fosse (*1404*) peu profonde (0,20 m) recoupe le substrat mais n'est liée à aucune structure particulière. Elle était comblée de terre noire comportant des fragments de terre cuite architecturale (1405) et scellée par une terre marron (1406) appartenant à la phase de mise en oeuvre de la galerie du XVIIIe siècle.

Il n'y a donc aucune trace du niveau de circulation de la galerie du XVIIIe siècle, sinon quelques remblais de nivellement et d'exhaussement (remblai grisâtre 1381[225] et terre noire sous-jacente 1382[226], **fig. 62**).

Cette partie du monastère comporte donc deux canalisations d'évacuation, distantes de 10 m environ, de direction légèrement différente. Lévesque signale que le cloître possédait une fontaine dont la vasque était en plomb et qui était alimentée par une source éloignée du monastère par des canalisations en plomb : *Claustrum valde oblongum concameratum remansit, cum capitulo, cuius nuper subsellia de novo fabricata fuere, in ipso claustro fons in cratere plumbeo a remota scaturigine aquam per plumbeos canales adductam haurit...*[227].

---

[225] Ce contexte contenait 24 tessons de céramique moderne, 12 tessons de verre, 6 clous et 1 plomb de vitrail, 24 ossements animaux. Un prélèvement de charbon a été effectué pour datation.

[226] Ce contexte était nettement moins riche en mobilier : 1 tesson de céramique et 7 fragments d'ossements animaux.

[227] Trad. S. Racinet : « Le cloître, d'une longueur significative, resta voûté, avec un chapitre dont les sièges furent remis à neuf récemment ; dans le cloître lui-même, une fontaine puise dans une vasque en plomb l'eau d'une source jaillissante pour l'amener par des conduits en plomb ». *Annales ordinis grandimontis,* 1662-1663, p. 96. Cité par F. Madeline, « Le don de plomb dans le patronage monastique d'Henri II Plantagenêt : usages et conditions de la production du plomb anglais dans la seconde moitié du XIIe siècle », *Archéologie Médiévale,* t. 39, 2009, p. 31-51.

Copyright